

ARDON (Loiret)

Château de Boisgibault

Ensemble de croisées

Début du XVIII^e s.

Vers 1720

Milieu du XVIII^e s.



L'apparente unité du château de Boisgibault masque une évolution de ses composantes difficile à retracer. Il ne nous a pas été possible, le temps d'un relevé, d'en faire une analyse exhaustive et de retracer la chronologie de ses différentes campagnes de travaux. Toutefois, l'étude de plusieurs de ses châssis de fenêtres nous permettra de cerner quelques étapes significatives de cette évolution et de les dater approximativement. Au-delà de cet intérêt pour l'histoire du château, ces croisées montrent une utilisation tardive de vitreries mises en plomb qu'il est bon de mettre en lumière pour nuancer peut-être l'adoption des petits carreaux dans certaines régions, ainsi que d'étonnants battants du milieu et un intéressant modèle d'espagnolette.

1 / Le château (planche n°1)

Le château est constitué d'un corps de logis prolongé par deux ailes courtes formant une légère saillie sur les façades est et ouest (fig. E.1). Il est accosté de deux pavillons sur lesquels s'adossent à l'est les deux ailes de communs. La cour ainsi formée est fermée à l'est par une grille. Au sud de cet ensemble, des bâtiments témoignent d'une ancienne basse cour close.

L'essentiel des informations historiques disponibles sur ce château provient des recherches d'Emmanuel du Ranquet publiées en 1958¹. Nous ne reprendrons pas dans le détail toutes ces informations, mais plus simplement les dates saillantes de son histoire jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et en rapport avec la chronologie des croisées étudiées. L'auteur nous apprend que le nom de Boisgibault apparaît vers 1510 et qu'en 1564, le domaine comprend entre autres un manoir formé d'un corps central comprenant un rez-de-chaussée, flanqué de deux petites tours dont les poivrières ne dépassent pas la toiture principale. Vers 1630, il est reconstruit dans son aspect actuel avec : « un corps de logis flanqué de deux pavillons sur les ailes, le tout couvert d'ardoises, une grande cour close de murs de deux côtés, de deux murs d'appui en face, au bout desquels il y a deux volièrres [...] ». Le 13 septembre 1680, Boisgibault est saisi et vendu aux enchères pour régler les créanciers du dernier des Maubert de Boisgibault, Jean Maubert. Il est acquis par Henry-Claude Darnel, écuyer, seigneur de Bussière et commissaire ordinaire et provincial des guerres, pour la somme de 61 500 livres, dont 55 580 livres à verser aux créanciers. En 1686, Boisgibault est à nouveau saisi et adjugé à Catherine de Grouche, épouse de Jean Coquet, pour 59 550 livres, dont 55 584 livres restant à régler aux créanciers des Maubert². Madame Coquet ne conserve Boisgibault qu'une année et en fait donation à un neveu, Jean-Baptiste-Joseph Bachelier de Beaubourg, fils d'un receveur général des finances à Orléans. Les enfants de celui-ci cèdent toutefois la propriété en 1712 à Joseph Charpentier, seigneur de Brandelong et Méliers. En 1731 et 1736, Joseph Charpentier étend le domaine puis en fait donation en 1737 à son fils Jacques Charpentier de Mondonville, receveur des tailles à Orléans et doté d'une importante fortune. Par des achats successifs, ce dernier étend considérablement la propriété et obtient le droit d'avoir une chapelle qui est aménagée à l'intérieur du château en 1755. Après sa mort en 1752, sa veuve continue la même politique d'acquisition. Ensuite, le domaine passe par héritage à leur fils Jacques Charpentier de Boisgibault qui marie sa fille unique en 1777 à Thomas-Tobie de Montaudouin. Jacques décède en 1794 et son gendre en 1803, peu avant la vente en plusieurs lots de Boisgibault pour régler les créanciers de ce dernier.



Fig. E.1. Vue aérienne du château
Source geoportail.gouv.fr

1 E. du Ranquet, « Histoire de Boisgibault », dans *Annales du comité agricole de la Sologne*, Bulletin n°3, 1958, p. 73 à 85.

2 17 mars 1687. Adjudication au profit de dame Catherine de Grouche, épouse séparée de biens de Messire Jean Coquet, capitaine au régiment de Champagne. « c'est à scavoir sur le lieu et principal manoir de Boisgibault circonstant et dépendant siz en la paroisse d'Ardon et consistant en un grand bastiment en corps de logis pour le Maistre. Le tout couvert d'ardoise, deux grands pavillons à costé ; quatre grandes chambres par bas en bout desquelles y a en tout deux cabinet. A costé desd[ites] chambres, un escalier de bois pour monter soubz. Lesquelz a canivau et puits à eau ; dans deux desquelles chambres il y a cheminee et cabinet à costé et [mots non lus] icelluy un autre petit cabinet à costé de l'escalier. Deux autres chambres servant de grenier le tout carlé, autre grenier audessus desd[ites] chambres, granges, bergeries, escuries, thoits, grande cour, deux vollièrres à pigeons, puits et latrines. Le tout entouré de muraille avec une petite porte cochère ; derrière lesquels bastiments est un grand jardin ». Il est à noter une différence d'un an entre les indications d'Emmanuel du Ranquet et la date de l'adjudication. B. Toulhier, *Châteaux en Sologne*, Cahier de l'Inventaire n°26, Paris, 1991, p. 329.

2 / Croisées de type 1 – début du XVIIIe s. (planches n°2 à 4)

Ce type se caractérise par une division traditionnelle en compartiments délimités selon les cas par un meneau et un croisillon ou une simple traverse, des vantaux initialement pourvus de vitreries mises en plomb et des ouvrants montés à recouvrement. Les châssis de fenêtres de ce type sont localisés dans les deux ailes et au rez-de-chaussée de la façade est du logis principal. Dans les ailes, il s'agit de croisées à quatre compartiments (fig. 2.2 et 3.1), de demi-croisées séparées par une traverse (fig. 2.6) ou de vantaux simples séparés par une traverse intermédiaire (fig. 2.4 et 2.5). Dans le logis, il s'agit uniquement d'une croisée à quatre compartiments (fig. 4.1) qui est située en façade est, au rez-de-chaussée de la cinquième travée (fig. 1.2)³.

Les châssis de fenêtres des ailes

Une croisée à quatre compartiments

Elle est située dans l'aile sud et jouxte la porte, près du pavillon d'angle (fig. 2.2). C'est la seule ouverture du côté nord qui éclaire la pièce.

Son bâti dormant est divisé traditionnellement par un meneau et un croisillon moulurés d'un profil torique raccordé à l'onglet (fig. 3.1). Il est doté d'une pièce d'appui en quart-de-rond montée en feuillure de maçonnerie.

Ses vantaux vitrés sont constitués d'un cadre assemblé à tenons et mortaises traversées, les assemblages étant maintenus par des chevilles non alignées aux arasements (fig. 3.2). Ces vantaux, dont les petits-bois ont été ajoutés postérieurement, ne montrent pas de traces d'une traverse intermédiaire qui aurait divisé leur hauteur en deux compartiments vitrés. Ils sont montés traditionnellement sur le dormant par l'intermédiaire d'un recouvrement et chacun d'eux est pourvu d'un jet d'eau en talon (fig. 3.1).

Ses volets sont constitués d'un cadre assemblé à tenons et mortaises non traversées, les assemblages étant maintenus par des chevilles alignées aux arasements (fig. 3.3). Ils conservent ainsi le mode d'assemblage pratiqué au XVIIe siècle qui diffère de celui des vantaux vitrés, lequel apparaît dans les dernières décennies du XVIIe siècle pour améliorer la tenue des bâtis. Il n'est donc pas illogique d'avoir ici deux modes d'assemblage différents, les volets avec leur panneau ne nécessitant pas une prolongation de leurs tenons. Ces volets sont montés à recouvrement sur les vantaux vitrés et sont moulurés d'une doucine. Ils intègrent un panneau d'un seul tenant décoré aux deux faces d'une plate-bande à simple feuillure.

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à gond et la fermeture par des targettes sur platine sensiblement ovale et repercée de croissants (fig. 3.4, type 1). Ce procédé classique est toutefois renforcé par un étonnant système composé d'une barre horizontale placée sous le linteau et sur laquelle coulissent deux grosses barres terminées par des verrous (fig. 3.3 et 3.5).

Un châssis à un vantail (fig. 2.4 et 2.5)

Ce châssis est situé dans l'aile sud et constitue le seul éclairage de la pièce contiguë à la croisée étudiée précédemment.

Son dormant n'est pas divisé en hauteur, mais comprend un vantail vitré qui intègre une traverse intermédiaire pour former deux compartiments vitrés. On notera que cette traverse est en retrait à l'intérieur pour installer un volet unique (fig. 2.5). La conception des assemblages du vantail est identique à celle de la croisée avec des mortaises traversées et des chevilles décalées. Le vantail est également monté à recouvrement et présente en partie basse un jet d'eau en talon. Le volet est assemblé comme ceux de la croisée avec des mortaises non traversées et des chevilles alignées aux arasements. Il est mouluré d'une doucine et comprend une traverse intermédiaire qui délimite deux panneaux à plate-bande à simple cavet, uniquement sur l'extérieur. Ces panneaux sont constitués de trois éléments collés.

La rotation des ouvrants est assurée par des fiches à gond et leur fermeture par des targettes dont la platine est également repercée de croissants, mais dont la forme est plus rectiligne et terminée en accolade (type 2). La partie haute du volet ferme toutefois par un loquet dont le dessin de la platine est identique à la croisée.

Les caractéristiques de ce châssis permettent sans difficulté de le rapprocher de la fabrication de la croisée et de montrer qu'ils sont le fruit d'une même production.

Une demi-croisée (fig. 2.6)

Elle est située en façade sud de l'aile nord. Son dormant est divisé par une traverse à profil torique qui délimite deux vantaux vitrés. Ceux-ci sont assemblés à tenons et mortaises traversées avec des chevilles décalées des arasements, à l'instar des autres vantaux étudiés précédemment. Chacun des vantaux a un jet d'eau en talon. La rotation des ouvrants est assurée par des fiches à gond et la fermeture par des targettes sur platine terminée en accolade d'un type proche du précédent avec cependant moins de hauteur (type 3 – fig. 10.6). Les caractéristiques de cette demi-croisée permettent de l'apparenter aux autres menuiseries étudiées.

Un châssis des combles (fig. 10.4)

Nous n'avons pu observer qu'une paire de volets en place dans une lucarne du pignon nord du logis. Ceux-ci ont été grossièrement reposés sur des vantaux vitrés et un bâti dormant postérieurs. Leur parement intérieur mouluré les différencie nettement des menuiseries étudiées, mais l'emploi de fiches à gond et de targettes sur platine en accolade (type 2) les en rapproche. Sans examen plus approfondi, nous ne pouvons préciser si ces volets peuvent être contemporains des autres menuiseries.

La croisée du logis

Cette grande croisée n'est conservée que partiellement dans la fenêtre du rez-de-chaussée de la dernière travée de la façade est du logis (fig. 1.2). Elle a perdu ses quatre volets et son dormant a été épaissi en partie par l'ajout de baguettes qui masquent quelque peu sa conception initiale.

Son bâti dormant, qui est divisé en quatre compartiments par un meneau et un croisillon à profil torique identiques aux menuiseries étudiées (fig. 4.3), est en effet épaissi par des baguettes fixées sur son parement intérieur pour moderniser sa serrurerie (fig. 4.2 et 4.4). La moulure périphérique de ses vantaux a alors été éliminée. Sa conception initiale, qui faisait appel à des volets et des vantaux vitrés à recouvrement, est encore parfaitement visible sur la rive gauche de son dormant (fig. 4.2). A l'instar des autres menuiseries, chacun des vantaux est pourvu d'un jet d'eau. Par contre, bien que leurs mortaises soient traversées, leurs chevilles sont alignées aux arasements, au contraire des menuiseries étudiées précédemment. Les vantaux du bas étaient divisés par une traverse intermédiaire qui délimitait deux compartiments vitrés. Ces derniers étaient évidemment pourvus de vitreries mises en plomb dont il ne reste aucune trace. Toutefois, il n'est pas interdit de penser que les vitreries à bornes en carré de la chapelle (fig. 10.1), modèle très usité au XVIIIe siècle et que nous étudierons

³ Nous n'avons pas eu accès à tous les vestiges, mais nous avons pu observer un modèle de chaque type.

plus loin, proviennent de ce type de croisée ou qu'elles en reprennent le dessin initial. En effet, la largeur de ces vitreries (510 mm) est proche de la largeur en fond de feuillure des vantaux de la croisée (497 mm). Bien que les volets de cette croisée aient disparu, on peut penser que leur dessin était voisin de ceux qui subsistent en partie haute de la croisée de la chapelle (fig. 7.3). Leur conception à recouvrement, leurs fiches à gond et leurs targettes montrent une indéniable cohérence avec ce type de croisée. De plus, là encore, la largeur en fond de feuillure des vantaux pour installer les volets (497 mm) est proche de la largeur en feuillure des volets (503 mm).

Datation

Les caractéristiques de ces ouvrages, plus particulièrement leurs bâtis montés à recouvrement, la division de leur bâti dormant par un meneau et un croisillon ou l'emploi de vitreries mises en plomb, sont en général des signes d'archaïsme au début du XVIIIe siècle. Il faudrait toutefois multiplier les exemples pour vérifier si ces pratiques étaient encore en usage dans l'Orléanais, dans quelles proportions et pour quelles raisons. On verra avec l'étude des croisées suivantes que les vitreries mises en plomb ont pu conserver une certaine estime, même sur des édifices de ce type, au moins jusque dans les années 1720. Quoi qu'il en soit, les caractéristiques de ces menuiseries nous incitent à les regrouper dans une même campagne de travaux, probablement effectuée par un même atelier. La conception différenciée des assemblages des vantaux et des volets, l'utilisation d'un jet d'eau sur chacun des vantaux, la forme des meneaux et la façon de les raccorder, l'emploi de fiches à gond et de targettes sur platine aux dessins semblables sont autant d'éléments qui montrent une cohérence de l'ensemble et des habitudes d'atelier attribuables à une campagne de travaux resserrée dans le temps.

Avec la réserve émise plus haut sur le corpus bien maigre établi pour cette région⁴, les caractéristiques de ces menuiseries nous amènent à les dater de la fin du XVIIe siècle ou plus vraisemblablement du début du suivant.

Certains auteurs ont pu lier la construction des deux ailes aux aménagements importants réalisés par les Charpentier dans le milieu du XVIIIe siècle⁵. Les inscriptions qui figurent sur l'enduit de la cave située sous l'aile sud pourraient effectivement confirmer cette hypothèse (fig. 2.3). Bien qu'elles soient peu lisibles, on peut encore apercevoir la mention suivante : « *conduit par monsieur Lainé François (?)* », puis deux dates nettement séparées du texte : 1731 et 1734. Le texte, d'un graphisme régulier, semble avoir été réalisé dans l'enduit frais. Par contre, les deux dates, maladroitement écrites, paraissent plutôt avoir été ajoutées par gravure dans un enduit sec. Ces deux dates ne semblent donc guère pertinentes pour fixer la construction de l'une des deux ailes.

La description donnée par Emmanuel du Ranquet, puis celle de 1687 (cf. note n°2), ne mentionnent pas expressément ces ailes, mais plutôt une cour ceinte de murailles et plusieurs bâtiments de communs. Dans leur forme actuelle, les ailes semblent bien être le fruit de plusieurs remaniements dont on pourrait dater l'origine de la fin du XVIIe siècle ou du début du suivant durant la présence des Bachelier.

A l'évidence, les menuiseries étudiées ne sont pas des ouvrages de réemploi posés dans des ailes postérieures, mais appartiennent à leur réalisation initiale. Il serait également surprenant de concevoir de telles menuiseries à une date avancée dans le XVIIIe siècle alors que celles du logis que nous allons étudier ensuite montrent, malgré l'usage de vitreries mises en plomb, des évolutions importantes qui nous conduisent à les dater des années 1720.

3 / Croisées de type 2 – vers 1720 (planches n°5 à 8 et plans n°1 à 10)

Même s'il était initialement pourvu de vitreries mises en plomb, ce type est plus évolué que le premier. Il n'est plus divisé en compartiments, mais présente une simple traverse d'imposte. Les vantaux et les volets ne sont plus montés à recouvrement, puisque les premiers s'encastrent dans le dormant et sont dissimulés par les seconds qui couvrent toute la hauteur de la croisée. Enfin, les targettes ont été abandonnées au profit d'une espagnolette. Ce type de base (type 2A) est situé à l'étage, en façade est du logis. Un deuxième type (type 2B), aux caractéristiques proches, est conservé en un seul exemplaire dans la chapelle (aile nord). Enfin, un troisième type (type 2C), installé à l'étage et en façade ouest du logis, nous permettra d'étudier une modification des croisées de type A, sur lesquelles les impostes ont été supprimées et les vantaux vitrés refaits avec d'étonnants battants du milieu.

Type 2A

La menuiserie

Le bâti dormant

Le bâti dormant est divisé en hauteur par une traverse d'imposte moulurée. En partie basse, sa pièce d'appui repose traditionnellement en feuillure de l'appui en pierre qui présente une légère pente, toutefois plus importante que celle des fenêtres des ailes (plan n°6). Ses battants de rive sont à noix pour recevoir les vantaux vitrés (plans n°4 et 5). Ces battants montrent des cochonnets (parties saillantes sur les deux tableaux de la fenêtre) très importants et inhabituels. Il est peu probable qu'ils soient dus à des feuillures de maçonnerie trop étroites qui auraient contraint le menuisier à les élargir pour installer ses volets intérieurs. Ils ont plus probablement été réalisés de cette façon pour recevoir des contrevents sur bâti dormant, à l'instar de ceux qui sont en place et maintenus par des crochets permettant de les déposer facilement (fig. 6.3).

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés du bas sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées (chevilles décalées par rapport aux arasements). Les petits-bois visibles aujourd'hui correspondent à une modification qui leur a fait perdre leur traverse intermédiaire (mortaises non traversées) qui délimitait deux compartiments garnis de vitreries mises en plomb. La traverse sciée est encore nettement visible (fig. 6.5). Ces vantaux ne sont plus montés à recouvrement comme ceux des menuiseries précédentes, mais s'encastrent dans le bâti dormant pour être recouverts totalement par les volets et être ainsi plus étanches (plan n°4). Dans ce type de montage, les battants de rive sont traditionnellement à noix, tandis que les battants du milieu sont profilés en talon (plan n°4). Les rives intérieures de ces vantaux sont moulurées d'un quart-de-rond à deux carrés. Les vantaux du haut sont fabriqués de la même façon, mais ont été fixés dans l'imposte par vissage dans le meneau (fig. 5.3). Il est à noter que chaque vantail possède un jet d'eau et que les battants de rives ne sont pas pourvus de gorge pour installer les fiches (fig. 6.5).

4 Le Centre de recherches sur les monuments historiques (ministère de la Culture) ne possède pas non plus de relevés de châssis de fenêtre dans ce département.

5 Voir notamment la fiche Mérimée du Ministère de la Culture (date de versement : 2002/11/28. date de mise à jour : 2015/09/22).

Les volets

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les volets recouvrent toute la croisée. Ils sont brisés à noix (plan n°4) pour se replier contre les ébrasements et sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées (chevilles parallèles aux arasements). Vers l'extérieur, ils sont moulurés d'une doucine et leurs panneaux sont agrémentés d'une simple plate-bande à feuillure.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à broche rivée qui ne sont pas montées dans une gorge continue le long des battants de rive, ce procédé n'étant pas encore pratiqué à cette période (fig. 6.5). Les volets, quant à eux, sont dotés de fiches de brisure et de fiches à vases (plans n°7 et 8).

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés et les volets sont fermés par une espagnolette. Sa tringle commande trois pannetons dont un en imposte. La tringle du haut est commandée par un assemblage dit « à moufle » (fig. 6.4), comme au château de Canon à Mézidon-Canon (étude n°14017), dont les croisées sont postérieures d'une dizaine d'années. D'autres procédés ont pu être mis en œuvre pour conserver un point de fermeture sur l'imposte, notamment en allongeant la tringle jusqu'au milieu de l'imposte ou jusqu'à la traverse haute du bâti dormant, mais c'est cette technique qui se généralisera. La tringle est fixée au battant du milieu par l'intermédiaire de lacets dont les pointes se retournent à l'extérieur du battant. La poignée ne présente pas de décor particulier, mais son mode de fixation est inhabituel et témoigne probablement des tâtonnements de certains serruriers dans les premiers temps de l'adoption de ce système. La poignée est en effet montée dans une lumière pratiquée dans la tringle (fig. 6.6). Cette façon de faire permet à la poignée, en limitant sa course, de rester à l'horizontal, mais nécessite un renflement de la tringle au droit de la lumière. Les contre-pannetons et les agrafes qui ferment les volets sont découpées et reperçées de formes en cœur (fig. 6.1 et 6.2). On retrouve cet agrément sur la gâche fixée sur la pièce d'appui qui est découpée en accolade (plan n°7). Le crochet au bas de la tringle n'est pas maintenu par un goujon, mais simplement par la gâche faite d'une tôle épaisse.

Type 2B

Ce type est très proche du premier. Les volets intérieurs qui ferment la croisée située dans la chapelle ont été ajoutés maladroitement (fig. 7.3) et lui ont fait perdre les grands volets qui la couvraient sur toute sa hauteur. Son aspect extérieur semble encore vouloir signifier une division en compartiments par un meneau et un croisillon (fig. 7.1). En effet, par son épaisseur importante (plan n°10) et sa moulure qui se retourne sur la traverse d'imposte (fig. 7.1), l'effet de croix est beaucoup plus marqué que sur le premier type. La conception de ses battants du milieu diffère d'ailleurs des autres puisqu'ils adoptent ici une noix (fig. 7.1 et plan n°10), rare à cette période, plutôt que des profils traditionnels en talon, moins étanches.

En dehors de ce trait particulier et d'une petite feuillure poussée à l'extérieur des vantaux vitrés, les autres caractéristiques de cette croisée sont identiques au type 2A. Elle était également dotée de vitreries mises en plomb (6 panneaux), supprimées au profit de petits carreaux, et présente la même serrurerie. Cette croisée n'est probablement pas à son emplacement d'origine, sa hauteur étant incohérente avec celle de la fenêtre en pierre (fig. 7.1).

Type 2C

À la base, ces croisées étaient identiques au type A étudié en façade est. Toutefois, elles ont été profondément modifiées pour les doter de vantaux vitrés sur toute leur hauteur après avoir supprimé leur traverse d'imposte (fig. 8.1). Leur ancien dormant ayant été conservé, la modification est visible grâce aux entailles de fiches et aux mortaises de la traverse d'imposte. Ce changement a nécessité le rallongement de la tringle d'espagnolette et l'ajout d'une gâche en partie haute. Cette dernière adopte une forme quadrangulaire et n'a pas repris le décor de celle de la pièce d'appui (fig. 8.1).

Tous les vantaux ayant été refaits à une date que nous tenterons d'évaluer plus loin, ils ont été dotés de petits-bois classiques à profil torique accosté de deux baguettes, dit « en trèfle » (plan n°10). Leurs battants du milieu sont par contre beaucoup plus originaux. Ils sont en effet profilés en talon et doublés à l'extérieur par une noix (fig. 8.4 et 8.5, plan n°10). Ce profil inhabituel offre évidemment l'avantage, avec l'ajout d'une noix, de tenir les vantaux sur toute leur hauteur et d'en améliorer considérablement l'étanchéité.

Datation

La comparaison de ces croisées avec les premières que nous datons du début du XVIII^e siècle montre une évolution importante des techniques, avec notamment l'abandon du meneau et du croisillon, le remplacement des bâtis à recouvrement par des vantaux vitrés à noix recouverts par les volets et l'adoption d'une espagnolette. Malgré ces changements, qui correspondent parfaitement à l'évolution générale des croisées, Boisgibault conserve des vitreries mises en plomb depuis longtemps abandonnées ailleurs dans les demeures de quelque importance. A Paris, le tournant a lieu dans les années 1670⁶. En Normandie occidentale, proche des lieux de production du réputé verre de France, on n'observe plus guère de vitreries mises en plomb après le début du XVIII^e siècle. Deux hypothèses pourraient expliquer leur conservation à Boisgibault. La première tient à l'histoire de sa construction ou plutôt de sa transformation. Les menuiseries du rez-de-chaussée du grand logis et de ses ailes semblent constituer un programme homogène réalisé au début du XVIII^e siècle et difficile à remettre en cause quelques années plus tard. Dans ce cas, les fenêtres de l'étage auraient été mises en harmonie avec celles du rez-de-chaussée, ces dernières étant conservées⁷. La seconde hypothèse, à laquelle nous ne pouvons répondre aujourd'hui à défaut d'un corpus significatif de croisées étudiées dans l'Orléanais, tiendrait à un emploi encore significatif de ces vitreries dans cette région pour des raisons sans aucun doute économiques. Il faudrait pour cela rechercher les circuits d'approvisionnement et interroger plus largement le territoire pour mesurer les usages du verre dans cette région⁸.

6 G.-M. Leproux et J.-F. Belhoste, « La fenêtre parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles : menuiserie, ferrure et vitrage » dans Fleury M., Belhoste J.-F. et Leproux G.-M. (dir.), *Fenêtre de Paris, XVII^e et XVIII^e siècles*, catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Vilette (22 janvier – 20 avril 1997), Cahiers de la Rotonde n°18, 1997.

7 C'est plus largement la question de l'édification de tout ou partie de l'étage qui est posée, les fenêtres en pierre de ce niveau étant d'une facture et d'une nature de pierre différentes de celles du rez-de-chaussée.

8 A Nantes, les vitreries mises en plomb demeurent courantes durant toute la première moitié du XVIII^e siècle, mais elles sont utilisées dans les cours et sur les façades secondaires

Malgré cet aspect qui peut paraître archaïque, ces croisées emploient des espagnolettes performantes qui sont dotées d'un système à moufle pour actionner la tringle de l'imposte et de pannes et agrafes pour fermer les vantaux et les volets en une manœuvre unique. Les premières espagnolettes apparaissent en France au début du XVIII^e siècle, mais copiées sur la falleba espagnole plus simple, elles nécessitent quelques adaptations avant d'en faire un système efficace, plus particulièrement pour fermer les volets. Henri-Louis Duhamel du Monceau, dans son *Art du Serrurier* publié en 1767, témoigne de ces débuts difficiles pour l'espagnolette. A Boisgibault, malgré des lacets à pointe et une poignée dont la fixation peut surprendre, mais qui témoigne elle aussi probablement de tâtonnements, les systèmes de fermeture sont efficaces et ont bénéficié indéniablement des expériences passées.

Il convient également de rappeler que les fiches des vantaux vitrés sont entaillées et ne sont donc pas montées dans une gorge continue qui permettrait de les dégondrer. À Paris, la gorge continue se généralise dans les années 1720 / 1730⁹. En Normandie, il faut plutôt attendre les années 1740 pour l'observer.

L'utilisation tardive de vitreries mises en plomb dans une telle demeure, associée à des espagnolettes primitives, mais déjà efficaces, et l'absence de gorge continue de montage des fiches, nous incitent à dater ces croisées autour de 1720, soit quelque temps après la reprise du domaine de Boisgibault par les Charpentier.

4 / Croisées de type 3 – milieu du XVIII^e s. (planche n°9)

Deux croisées de ce type sont conservées au rez-de-chaussée du pavillon nord du logis. Il s'agit de croisées neuves réalisées plus tardivement dans le XVIII^e siècle et dont les vantaux ont évidemment abandonné les vitreries mises en plomb au profil de petits carreaux montés dans un réseau de petits-bois moulurés traditionnellement d'un tore accosté de deux baguettes (fig. 9.2). Les espagnolettes sont classiques et présentent une poignée en lyre fixée sur la tringle, et non plus dans celle-ci, ainsi que des embases à boulon (fig. 9.5) plutôt qu'à lacet pour fixer cette tringle. De la même façon, les fiches des vantaux vitrés ne sont plus simplement entaillées, mais montées dans une gorge continue (fig. 9.3). Le plus intéressant est toutefois le profil adopté pour l'étanchéité de leurs battants du milieu qui est le même que sur les croisées de l'étage en façade ouest (type 2C) (fig. 9.5). Ces croisées neuves permettent donc de dater plus ou moins ce profil original ainsi que la modification des croisées ouest de l'étage. Bien que nous ne puissions encore dater dans l'Orléanais l'adoption d'une gorge continue pour monter les fiches, elle pourrait être comparable à la Normandie, ces deux provinces étant proches de Paris, soit au plus tôt dans les années 1740. Cette caractéristique et la facture « moderne » des espagnolettes pourraient dater ces croisées vers le milieu du XVIII^e siècle, à une période où des travaux importants sont réalisés et notamment l'aménagement de la chapelle en 1755. Comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit, toutes les croisées étant modifiées ou refaites pour les doter de petits carreaux, des vitreries mises en plomb ont peut-être été récupérées à cette occasion pour garnir l'imposte qui surmonte la porte de la chapelle.

5 / La vitrerie (planche n°10)

Le château conserve plusieurs exemples de vitreries à bornes en carré, dessin couramment utilisé au XVII^e siècle. Un panneau est situé dans la cage d'escalier qui dessert l'étage depuis l'extrémité nord du logis et quatre autres sont installés dans l'imposte de la porte intérieure de la chapelle. La hauteur de ces derniers a été réduite pour les adapter à l'imposte. Le rang le plus bas de chaque panneau a deux plombs contigus (fig. 10.2) ou une fine lamelle de verre (fig. 10.1) témoignant de cette modification. Par contre, les panneaux ont sensiblement la même largeur que ceux qui garnissaient les croisées des types 1 (croisée du logis) et 2A¹⁰. Le dessin de ces vitreries et leur adaptabilité aux croisées du château laissent à penser qu'elles pourraient en provenir.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Façades
 - Planche n°2 : Croisée / type 1
 - Planche n°3 : Croisée / type 1
 - Planche n°4 : Croisée / type 1
 - Planche n°5 : Croisée / type 2A
 - Planche n°6 : Croisée / type 2A
 - Planche n°7 : Croisée / type 2B
 - Planche n°8 : Croisée / type 2C
 - Planche n°9 : Croisée / type 3
 - Planche n°10 : Vitrerie et serrurerie
- Plan n°1 : Croisée de type 2A / élévation intérieure (sans volets)
 - Plan n°2 : Croisée de type 2A / élévation intérieure (avec volets)
 - Plan n°3 : Croisée de type 2A / élévation extérieure
 - Plan n°4 : Croisée de type 2A / sections horizontales
 - Plan n°5 : Croisée de type 2A / sections horizontales
 - Plan n°6 : Croisée de type 2A / sections verticales
 - Plan n°7 : Croisée de type 2A / serrurerie
 - Plan n°8 : Croisée de type 2A / serrurerie
 - Plan n°9 : Croisée de type 2A / élévation extérieure restituée
 - Plan n°10 : Croisées de types 2B et 2C / battants du milieu (sections horizontales)

Restitution de la clôture (croisée de type 2A – plan n°9)

Sur les plans n°1 et 3, nous n'avons pas figuré les petits-bois ajoutés postérieurement après la suppression de la traverse intermédiaire des vantaux vitrés des croisées de type 2A. Sur le plan n°9, nous avons restitué leurs vitreries mises en plomb d'après les panneaux de l'imposte de la chapelle avec les dimensions suivantes : bornes de 58 mm, plombs de 8 mm et carrés de 106 mm.

9 C. Landes, « Etude des croisées de menuiserie et de la porte cochère », dans *Les hôtels de Guénégaud et de Mongelas*, sous la direction d'Alexandre Gady et de Jean-Pierre Jouve, Paris, 2006, p. 207.

10 Les panneaux de la chapelle ont une largeur de 510 mm (plombs de 8 mm de large) et la largeur en feuillure des vantaux vitrés des croisées de type 1 et 2A est de 497 mm et environ 500 mm.